



Adoption et conséquences

Par **noela**, le **16/04/2014** à **16:21**

Bonjour,

Je viens tout juste de me faire adopter par mon beau père (nouveau mari de ma mère). J'ai choisi d'accoler le nom de mon adoptant à mon nom d'origine. Je m'appelle donc Mlle Y-P.

Dois-je refaire mes documents d'identité (carte d'identité, passeport, permis...) ?

Si un jour je me marie, aurais-je trois noms ? (Les 2 miens + celui de mon futur mari).

Et si un jour j'ai des enfants, quel sera leur nom de famille ?

Si vous avez été dans le même cas que moi et avez des réponses à m'apporter, je suis preneuse.

Merci d'avance